



**Papas, osez l'aventure !
(2010)**



fps

Françoise Claude
Secrétariat général des FPS
02/515.04.03

françoise.claude@mutsoc.be

Ce texte a notamment servi de base
à un article publié dans
Femmes Plurielles, n° 30, juin 2010

Depuis que le système capitaliste s'est mis en place dans nos sociétés et que le salariat y est devenu la façon la plus répandue d'assurer sa subsistance, depuis qu'en parallèle la famille nucléaire¹ est devenue la norme, le temps que les travailleurs-ses pouvaient consacrer à leur vie privée, et singulièrement à leur famille, a toujours posé problème.

Une question longtemps occultée

On se doute que cela n'a pas toujours été reconnu comme tel par l'ensemble de la société ; longtemps en effet cela n'a fait l'objet d'aucun débat public, et n'était à l'agenda d'aucun parti politique. Mais les difficultés quant à elles, énormes, étaient déjà là. On peut même dire qu'elles étaient encore plus graves qu'aujourd'hui, puisque le temps de travail était beaucoup plus long. Si l'on ne les ressentait pas comme un défi collectif, c'est essentiellement parce qu'elles étaient gérées au cas par cas par les femmes entre elles et que la voix des femmes n'est généralement pas ou peu entendue dans les sphères de pouvoir. C'est sans doute aussi parce que l'on ne considérait pas ces aspects très terre à terre de la vie familiale comme un sujet « noble » relevant de la politique. D'autant plus que, pendant longtemps, seules les femmes de la classe ouvrière se débattaient avec cette question, et que moins que personne elles avaient la parole.

Dès le XIXème siècle, la garde des enfants en bas âge a été pour de nombreuses femmes exerçant une activité professionnelle une préoccupation majeure. Effectivement, à qui confier les nourrissons et les enfants les plus jeunes lorsqu'on travaille plus de 12h par jour et si l'entourage familial ou immédiat (enfants plus âgés, grands-parents, voisins) ne peut répondre à la demande ?

On peut bien entendu le confier à une nourrice rémunérée mais cela signifiait bien souvent l'arrêt de mort de l'enfant surtout quand on sait que le taux de mortalité confiés frôlait les 80% [...]

A moins de pouvoir emmener son enfant sur son lieu de travail dans des conditions hygiéniques épouvantables, la dernière alternative consiste à laisser son enfant seul à la maison [...].²

¹ La famille où ne vivent sous le même toit qu'un couple – ou éventuellement un parent seul – et son ou ses enfants.

² Florence Loriaux, La prise de conscience au XIXème siècle des causes de la mortalité infantile en Belgique, CARHOP, <http://www.carhop.be/0618.pdf>

Les premières crèches, vers le milieu du 19^{ème} siècle, sont d'ailleurs créées dans un but philanthropique et médical, pour diminuer l'énorme mortalité infantile subie par la classe ouvrière. Le nombre et l'accessibilité des crèches resteront longtemps très marginaux, et leur réputation souvent dissuasive.

Quant aux familles des classes moyennes et supérieures, elles avaient une façon assez radicale de résoudre la quadrature du cercle : des deux parents, l'un s'occupait exclusivement de travailler à l'extérieur du foyer, et l'autre s'occupait exclusivement de l'entretien de la famille. Ainsi, le travailleur masculin, dégagé de toutes les contraintes liées à ses besoins personnels et à ceux de ses enfants, était entièrement disponible pour mettre sa force de travail au service de son employeur. Tandis que son épouse, se chargeant entièrement de son entretien à lui et de celui de ses enfants, était mise économiquement sous sa dépendance totale.

Cette division des rôles entre hommes et femmes était généralement très stricte : à de rares exceptions près, l'homme ne faisait rien ce que faisait la femme et la femme ne faisait rien ce que faisait l'homme. Plutôt que de « conciliation », on doit donc parler plutôt de ségrégation.

Ce n'est qu'après les années 1960, quand les femmes instruites des classes moyennes et aisées se sont présentées en masse sur le marché du travail, que la question de l'accueil des enfants s'est peu à peu imposée dans le débat public. Bien trop lentement cependant, puisque cela ne fait que quelques années que, grâce à la persévérance et aux revendications des associations de femmes, elle est devenue centrale dans bon nombre de discours et de dispositifs politiques de tous ordres. Même si cette attention se résume parfois à des vœux pieux ou à de vagues promesses, même si les futurs parents courent encore des mois à l'avance derrière une solution satisfaisante et pas trop coûteuse, et même si les structures d'accueil sont obligées de jouer en permanence de bouts de ficelle afin d'équilibrer leur budget.

Conciliation ou conflit ?

Mais dans le même temps que la question de l'accueil des enfants acquérait enfin une certaine légitimité politique, un nouveau discours se développait : celui de la « conciliation » de la vie familiale avec la vie professionnelle, ou l'inverse, selon les points de vue. Ce terme de conciliation est trompeur car, faussement neutre, il évacue totalement la dimension de genre (on ne le dit pas, mais c'est aux femmes que l'on propose de « concilier »). Le mot pêche aussi par optimisme car il évoque une certaine harmonie, une fluidité sympathique dans laquelle bien peu d'entre nous reconnaîtront leur quotidien... dans ce sens, le mot « articulation » est un peu plus acceptable, et d'ailleurs plus souvent utilisé par les milieux féministes. Mais dans la plupart des

cas, et dans le ressenti intime des parents, c'est en réalité tout simplement de « conflit » qu'il faudrait parler...

Encore aujourd'hui, ce débat sur la « conciliation » des temps de vie émane le plus souvent des pouvoirs publics, et en particulier de l'Union européenne, ou même des partenaires sociaux, y compris patronaux. Ce sont rarement les mouvements de femmes eux-mêmes qui en sont les plus porteurs. Ceux-ci s'en tiennent généralement à revendiquer une solution politique satisfaisante à la pénurie de places d'accueil accessibles à tous.

Depuis que le congé de maternité est de longueur suffisante et correctement rémunéré, depuis qu'en Belgique sa rémunération est entièrement prise en charge par la collectivité, les mouvements de femmes ne dirigent plus leurs efforts du côté des congés... sauf quand ils peuvent être utilisés pour inciter les pères à s'impliquer un peu plus dans l'éducation des enfants, et donc pour un meilleur partage des tâches familiales. Les FPS sont d'ailleurs une des associations les plus actives sur ce terrain de la lutte contre les stéréotypes et les inégalités dans la famille³.

C'est ainsi que dès 1994, nous avons été les premières en Belgique à revendiquer un congé de paternité. La loi l'organise depuis 2002, mais malheureusement il n'est que de deux semaines et n'est pas obligatoire, ce qui freine beaucoup les changements de mentalité pourtant nécessaires.

Concilier à deux, c'est mieux !

On le voit, la question de la « conciliation » de la vie familiale et de la vie professionnelle, est bien loin d'être résolue, et elle continue de peser essentiellement sur les épaules des femmes. C'est que, même si les rapports sociaux entre les sexes ont beaucoup évolué, la famille du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècle n'a pas complètement disparu, et encore moins la loi non écrite qui veut que les femmes se désengagent beaucoup plus que les hommes de leur métier pour s'occuper des enfants communs...⁴.

Par définition temporaires, les congés, même les mieux adaptés, ne pourront jamais résoudre à eux seuls cette impossible équation : élever des enfants tout en gardant l'autonomie financière qu'apporte le travail dans une société de salariat. C'est pourquoi nous maintenons que la seule solution tenable à long terme est une offre d'accueil suffisante, peu coûteuse, de qualité et de

³ Voir entre autres le cahier « Familles laïques et égalitaires », rédigé en collaboration avec le CAL, 2002.

http://www.ulb.ac.be/cal/commissions/familles/documents/famille_visionlaiqueegalitaire.pdf

⁴ Ainsi par exemple, les bénéficiaires de congés parentaux sont à 80% des femmes. Le Soir, 13 mars 2010.

proximité, adaptée à tous les enfants de 3 mois à 12 ans, voire au-delà pour certaines activités. Ce qui ne nous empêche pas de porter aussi des revendications en matière de congés. Les congés et une certaine flexibilité dans les horaires de travail sont d'ailleurs un réel besoin et un réel désir pour la plupart des travailleurs-ses. Mais dans cette revendication-ci comme dans toutes les autres, notre première préoccupation restera toujours l'égalité des femmes et des hommes tant dans la famille que sur le marché du travail. Et celle-ci exige qu'on manie les politiques de congés avec la plus grande prudence.

En effet, l'écartement plus ou moins prolongé de son milieu de travail ne peut être acceptable du point de vue de l'égalité, que s'il est équitablement partagé. Certains pays nordiques ont des congés parentaux beaucoup plus longs que les nôtres, et nettement mieux rémunérés. Malgré une politique active d'incitation des pères à y avoir recours, les femmes restent en moyenne beaucoup plus longtemps absentes de l'emploi lors d'une naissance que les hommes. Les freins culturels restent puissants !

C'est pourquoi d'ailleurs il faut à tout prix éviter que les politiques publiques ne les renforcent. Ce serait évidemment le cas si l'on allongeait le congé de maternité sans rien faire en parallèle du côté du congé de paternité. Qu'on nous comprenne bien : les congés destinés à récupérer des fatigues de la grossesse et de l'accouchement restent bien sûr et resteront toujours l'apanage des femmes. Mais au-delà des quelques semaines que cela recouvre, l'éloignement du travail, les éventuelles pertes de revenu et les conséquences pour la carrière doivent être équitablement partagés entre les parents – tout comme la joie de voir grandir son enfant et de créer avec lui un lien proche dès son plus jeune âge.

Actuellement, la législation belge prévoit 9 semaines de repos post-natal obligatoires. Les 6 autres semaines de notre actuel congé de maternité sont facultatives ; elles représentent un droit pour la femme, et son employeur ne peut pas lui interdire de les prendre, mais elle-même peut y renoncer. L'immense majorité des femmes prennent évidemment l'entièreté des semaines auxquelles elles ont droit, et on peut le comprendre ! Il va de soi que nous ne souhaitons pas descendre sous ce seuil de 9 semaines obligatoirement réservées aux femmes, car cela représenterait un recul pour les droits des femmes. Cependant nous pensons que les semaines suivantes devraient être réparties équitablement entre les femmes et les hommes : par exemple, les 6 semaines restantes pourraient être divisées en deux, moitié pour le père, moitié pour la mère. Dans ce cas, la mère aurait 12 semaines, et le père 5 (deux de l'actuel congé de paternité et trois supplémentaires). On pourrait aussi concevoir un système dans lequel l'attribution d'une part des congés (au-delà de celui réservé à la mère seule) pourrait être laissée à l'appréciation du

couple, mais cette part devrait être assez courte car on sait que dans ce cas, c'est généralement la femme qui reste écartée de l'emploi. Or, les craintes de beaucoup d'employeurs au moment d'engager une femme restent bien réelles. Tant qu'il y aura une telle différence entre les répercussions d'une naissance sur le travail d'un homme et sur celui d'une femme, on ne pourra pas parler d'égalité des mères et des pères face à l'emploi.

En ce qui concerne l'actuel congé de paternité (10 jours ouvrables), nous revendiquons son allongement et nous soutenons que tant qu'il ne sera pas obligatoire, comme l'est en grande partie le congé de maternité, les craintes et les stéréotypes risquent de tuer dans l'œuf les meilleures volontés. Les pouvoirs publics et les partenaires sociaux ont à mener des actions concrètes pour casser le sexisme qui caractérise l'actuelle répartition des rôles familiaux : à l'école, dans l'emploi, dans la publicité... Ils peuvent aussi concevoir une politique de congés parentaux porteurs de plus d'égalité, et donc attractifs pour les hommes, en s'inspirant par exemple des expériences d'autres pays.

Là réside la principale raison de la campagne « Papas, osez l'aventure ! » que nous menons actuellement en faveur de la prise par les pères du congé de paternité et du congé parental auquel ils ont droit mais dont ils ne font pas assez usage.